

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 13 Décembre 2018

7004

■ Lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille depuis la rue de Rome au niveau de la Préfecture vers la place du Quatre Septembre. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun et d'apaiser le centre-ville.

En 2003, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé les études d'Avant-Projet portant sur l'extension du réseau de tramway comprenant trois lignes Bougainville - Castellane, Quatre Septembre - Blancarde ainsi que la modernisation et le prolongement de la ligne 68 existante Noailles - Les Caillols.

La Communauté urbaine a pris la décision de phaser ce projet, ce qui a conduit à la mise en service à ce jour des lignes T1 : Noailles – Les Caillols, T2 : Blancarde – Arenc Le Silo, T3 : Castellane – Arenc Le Silo.

Les études d'extension du réseau se sont poursuivies avec la décision de créer un véritable axe Nord – Sud, décomposé en deux phases :

Phase 1 : Castellane – La Gaye (extension Sud) ; Arenc – Gèze (extension Nord) entrée en phase opérationnelle avec la désignation d'un maître d'œuvre en octobre 2017 ;

Phase 2 : La Gaye – La Rouvière (extension Sud) ; Gèze – La Castellane (extension Nord) dont la faisabilité est en cours d'étude.

L'opportunité de compléter le réseau existant avec le tronçon rue de Rome - Préfecture – Quatre Septembre a de nouveau été analysée en 2013 dans le cadre du Schéma Directeur des Transports Collectifs en Site Propre mené par la Communauté urbaine MPM. Il est également inscrit dans l'agenda de Mobilité de la Métropole avec pour objectif de mise en service en 2025.

Afin de permettre le lancement de l'opération, Il a donc été voté au budget la création d'une opération pour la réalisation de l'Extension du réseau de tramway de Marseille depuis la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre pour un montant total évalué à 75 000 000 d'euros hors taxes. Par délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et une affectation partielle pour un montant de 1 800 000 euros hors taxes afin de permettre le lancement des études jusqu'à l'Avant-Projet.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné un bureau d'études en charge de réaliser la mise à jour des études de faisabilité et assister le Maître d'ouvrage dans l'élaboration du programme, dont la finalisation est prévue pour juin 2018.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

La desserte vers l'Ouest, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec la suppression d'un grand nombre de dessertes bus dans le centre-ville, ce qui accompagnera le plan ambition centre-ville. L'objectif majeur est de poursuivre la pacification du grand centre-ville de Marseille. Ce projet contribuera également au rayonnement des Pôle d'échanges de la place du Quatre Septembre et de Saint Victor.

Il permettra la desserte de certains des quartiers les plus densément peuplés du 6^{me} et du 7^{me} arrondissement de Marseille et facilitera l'accès à la colline. D'autre part, l'extension du réseau de tramway à l'ouest contribuera à la valorisation de l'espace public d'un des axes les plus emblématiques de Marseille : Puget - Corderie - Corse.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

La part modale des transports en commun sera augmentée, la circulation automobile sera apaisée, l'espace urbain gagnera en qualité.

Le centre-ville étendra son rayonnement et son accessibilité sera largement améliorée.

Le prolongement évoqué porte sur un linéaire supplémentaire autour de 2 km, allant du croisement de la rue de Rome depuis la rue de Rome-Préfecture vers le boulevard Peytral, puis le cours Pierre Puget, rejoignant le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse jusqu'à la place du Quatre Septembre.

Cette extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP. De nouvelles rames seront mises en service. Leur remisage et leur maintenance seront assurées au dépôt de Saint Pierre et/ou au nouveau dépôt sur le site de Montfuron, au Nord de la station de Métro Sainte Marguerite-Dromel.

Ce projet est soumis à l'organisation d'une concertation préalable en application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération TRA 007-3245/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et une affectation de 1 800 000 euros hors taxes ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018.

**Où il le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Considérant

- Qu'il convient de lancer la procédure de concertation préalable concernant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable au sens de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'extension du réseau de tramway Lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- Une réunion publique de lancement de la concertation ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la (des) Mairie (s) des arrondissements concernés. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM